

République française

Département de la Haute-Loire



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 JUIN 2025**

Convoqué le 12 juin 2025, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le jeudi 19 juin 2025 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

**Présents** : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

**Pouvoirs** : SAMUEL Béatrice à GUERIN Nathalie

PICHON Christophe à MOULIN Emmanuel

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal nomme Mme MOULIN Martine comme secrétaire de séance

**APPROBATION PROCES VERBAL**

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FONDATION NOTRE DAME – STATUE SAINT J.F. REGIS

Monsieur le Maire rappelle que la commission petit patrimoine a prévu de restaurer la statue Saint Jean François Régis située au lieu-dit le Château, dans le cadre de la valorisation du petit patrimoine rural chrétien.

Le montant des travaux estimé s'élève à 1 865 € HT soit 2 238 € TTC.

Il est proposé de solliciter l'aide de la Fondation Notre Dame à hauteur de 800 € au titre du fonds PRYA.

Le plan de financement est le suivant :

• Subvention Fondation Notre Dame (fonds PRYA)	=	800,00 €
• Autofinancement de la Commune	=	<u>1 438,00 €</u>
<b>TOTAL TTC PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>2 238,00 €</b>

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU LEADER – RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du LEADER pour le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.

Le plan de financement est le suivant :

• Subvention Union Européenne – LEADER	=	22 505,71 €
• Fonds de concours HPVc.....	=	16 879,28 €
• Autofinancement de la Commune.....	=	<u>16 879,29 €</u>
<b>TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>56 264,28 €</b>

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

## VALIDATION DU RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR – DECLASSEMENTS DE PORTIONS DE VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2025 qui actait de procéder à l'enquête publique pour :

- Le déclassement de deux portions de voirie communale assimilées à des dessertes situées au lieu-dit Chemin de Mounet 1 (A),
- Le déclassement d'une portion de voirie communale assimilée à un délaissé de voirie situé au lieu-dit Fours (B),

- Le déclassement d'une portion de voirie communale assimilée à une dépendance de voirie enclavée dans une propriété privée situé Chemin des Perdrix au lieu-dit Aulagny (C),
- Le déclassement d'une partie de la voie communale assimilée à une dépendance de la voie communale N° 36 située Chemin de Mounet 2 (D),
- Le déclassement d'une portion de voirie communale assimilée à une régularisation foncière située 1 Rue des Sucs (E).

L'enquête publique a été réalisée du 26 mai 2025 au 12 juin 2025 par Mr Henri DE FONTAINES, commissaire enquêteur, désigné par le tribunal Administratif.

A la fin du délai réglementaire de l'enquête publique, il est proposé de délibérer par site :

- A/ Mounet 1 : il est proposé de céder ces deux portions de voirie communale représentant 155 m<sup>2</sup> au prix de 7 € le m<sup>2</sup> et que les frais de géomètre soient supportés par les demandeurs.
- B/ Fours : il est proposé de céder ce délaissé de voirie représentant une surface de 81 m<sup>2</sup> au prix de 7 € le m<sup>2</sup> et que les frais de géomètre soient supportés par les demandeurs.
- C/ Chemin des Perdrix : il est proposé de céder cette portion d'espace communal représentant une surface de 46 m<sup>2</sup> au prix de 7 € le m<sup>2</sup> et que les frais de géomètre soient supportés par les demandeurs.
- D/ Mounet 2 : il est proposé de céder cette portion d'espace communal représentant une surface de 284 m<sup>2</sup> au prix de 7 € le m<sup>2</sup> et que les frais de géomètre soient supportés par les demandeurs.
- E/ 1 Rue des Sucs : il est proposé de céder cette portion d'espace communal représentant une surface de 8 m<sup>2</sup> au prix de 7 € le m<sup>2</sup> aux héritiers de Mme LOZE Nicole.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

#### VALIDATION DE L'EVALUATION DES TERRAINS SUITE A DON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de Mr MONTERYMARD Jean-Régis, natif de Montregard, de faire don des 3 parcelles suivantes :

PARCELLES	SURFACE	NATURE	SITUATION	CLASSEMENT
H 53	783 m <sup>2</sup>	Pâtures	La Chomette	Non Constructible
H 54	680 m <sup>2</sup>	Landes	La Chomette	Non Constructible
H 222	5 740 m <sup>2</sup>	Prés	Platoux	Non Constructible dont 2 959 m <sup>2</sup> en zone humide
<b>TOTAL</b>	<b>7 203 m<sup>2</sup></b>			

Compte-tenu que les biens donnés sont classés en zonage agricole et qu'ils sont libres de toute location ou occupation, il est proposé de fixer le prix à 0.20 € le m<sup>2</sup>, ce qui correspond à une évaluation globale de 1 440,60 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## CONVENTION AVEC L'ANCT – ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE SUR MESURE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ANCT – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires propose d'accompagner les collectivités rurales dans leur transition numérique. Cela consiste à :

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques,
- Identifier des solutions numériques adaptées,
- Formuler des préconisations concernant le déploiement de ces solutions,
- Identifier les ressources mobilisables.

Ce dispositif est entièrement financé et gratuit pour les collectivités de moins de 3 500 habitants.

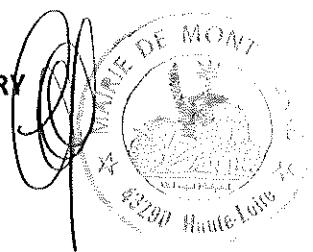
La candidature de Montregard ayant été retenue, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur l'avancé du dossier de 1/3 lieu : Une visite a eu lieu sur différents 1/3 lieux existants. Plusieurs réunions de travail sont programmées d'ici à la fin d'année. Le groupe formé pour ce dossier participe régulièrement à ces réunions.
2. Point sur les travaux du centre bourg : les bétons désactivés seront bientôt terminés. Les enrobés sont prévus début juillet et les plantations à l'automne.
3. Plan Communal de Sauvegarde : Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, HPV communauté devra se munir d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.
4. Point sur les prochaines manifestations estivales.
5. Point sur le repas du Conseil à venir et la visite prévue en amont.
6. Marc CROUZET demande où en est le dossier du garage communal. Mr le Maire expose qu'il a relancé les bureaux d'études ainsi que l'architecte pour avancer sur ce dossier. Une étude de perméabilité du sol doit intervenir dans les jours à venir. Les dossiers du permis d'aménager pour la zone de Chamezel ainsi que le permis de construire du garage communal seront prêt à être déposés dès validation de la carte communale.
7. L'arrêt maladie de Patrick CURSOUX est prolongé jusqu'au 04/07/2025. Le contrat de Ludovic BEAL se termine le 05/09/2025.

Le Maire,  
Gilles JURY



La Secrétaire de Séance,  
Martine MOULIN